



Discours de

Monsieur Yandraduth Googoolye,

Gouverneur de la Banque de Maurice

à l'occasion du

Changement d'appellation et du dévoilement du logo
de l'entité succédant à la Banque des Mascareignes Ltée

28 mars 2019

Mesdames et Messieurs

Bonsoir...

C'est pour moi un immense plaisir que de me trouver en votre compagnie, d'autant plus que c'est à un moment qui fait figure de véritable tournant.

La Banque des Mascareignes Ltée est entrée en activité le 5 juillet 2004. En novembre 2005, elle a fusionné avec la Banque Internationale des Mascareignes, une banque offshore implantée à Maurice en 1991. C'est donc une banque avec un riche passé.

La Banque des Mascareignes Ltée a donc contribué au développement du secteur bancaire mauricien pendant presque quinze ans et aujourd'hui elle change de nom et de logo et sera désormais connu comme la BCP Bank (Mauritius) Ltd, d'où la raison de notre réunion.

Pour le commun des mortels, un changement de nom n'est qu'une simple question d'appellation. Cependant dans le monde de la finance, cette perception ne tient pas la route. Tout au contraire...

En effet, lorsqu'il est question d'un changement d'enseigne pour une banque, cela implique un changement de culture d'entreprise, une nouvelle façon de voir les choses, de nouvelles expériences et aussi de nouvelles ambitions.

C'est donc pour moi, Mesdames et Messieurs, l'occasion d'une part de remercier la Banque des Mascareignes Ltée d'avoir été au service de la juridiction mauricienne et d'autre part de souhaiter la bienvenue et plein succès à la BCP Bank (Mauritius) Ltd, le seul groupe bancaire de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre, à s'installer à Maurice.

Permettez-moi de souligner que même si - géographiquement parlant - l'Ile Maurice n'est pas immense et que vingt banques, dont quatorze à capitaux étrangers, opèrent déjà sur le territoire, il a y toujours de la place pour les enseignes internationales tel le Groupe BCP.

La présence des banques étrangères à Maurice est la preuve que des entités hors de nos frontières peuvent apporter de nouvelles solutions en termes de produits bancaires. Elles jouent également un rôle important en matière d'équilibre de marché en promouvant la compétition dans l'intérêt des consommateurs. Mon message à vous, équipe dirigeante de la BCP, est que ce marché mauricien est aussi le vôtre et c'est à vous d'en saisir les opportunités.

Selon ce qui m'a été communiqué, le Groupe BCP est la deuxième plus importante institution bancaire au Maroc et elle détient une part de marché d'environ 28 pour cent en termes de dépôts et 25 pour cent en termes de prêts.

Le Groupe s'est engagé sur la voie d'une diversification internationale et est ainsi présente dans quatorze pays africains et dans quatorze autres pays, à travers le monde. En Afrique de l'Ouest, le Groupe compte dans ses rangs la Banque Atlantique qui est elle-même présente au sein de huit pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Face à une telle carte de visite, vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, que la Banque de Maurice est en droit de s'attendre à ce que le Groupe BCP utilise sa grande expérience à Maurice et fasse flotter très haut les couleurs de la BCP Bank (Mauritius) Ltd localement et internationalement.

Nous nous attendons également à ce que la BCP Bank (Mauritius) Ltd capitalise sur l'expertise et l'expérience du Groupe BCP afin d'accroître sa compréhension des marchés étrangers et de gérer au mieux les risques sous-jacents.

L'ambition du Groupe BCP d'apporter une plus-value significative au secteur bancaire mauricien, notamment à travers le développement des créneaux bancaires, monétique et numérique, est louable. Cela, d'autant plus qu'actuellement notre secteur bancaire fait l'objet d'une transformation technologique sans précédent, à travers la Fintech.

Permettez-moi cependant, Mesdames et Messieurs, de souligner que développement technologique doit également rimer avec sécurité, compte tenu de la nature des données traitées par les banques.

A la Banque de Maurice, tout en étant partisans de l'innovation technologique, nous exigeons des institutions financières qu'elles mettent en place des mesures adéquates pour garantir la protection des données et des informations et aussi éliminer les risques possibles.

A ce propos, la Banque de Maurice a mis en place, depuis 2013, un cadre régulateur pour accompagner ce type de développement notamment notre directive sur le Mobile Banking and Mobile Payment Systems et l'Internet Banking. Nous avons également émis des directives sur le Cloud Computing et, en interne, nous avons constitué une équipe pour se pencher sur les implications de la Fintech incluant les technologies blockchain sur le secteur financier. Sur un autre volet, le système de reporting des banques à la Banque de Maurice a été automatisé depuis 2015.

Je souhaite maintenant aborder un sujet crucial qui est celui des banques correspondantes. Il faut faire ressortir qu'une banque correspondante est un maillon essentiel dans le processus de paiements transfrontaliers, de compensation de chèques et d'envoi de fonds.

Toutefois, en raison de leurs stratégies d'atténuation de risques, plusieurs banques correspondantes ont cessé leurs activités avec les petites juridictions et plusieurs grandes enseignes bancaires établies dans des économies avancées s'attèlent à se retirer de certains pays jugés à risques. Ce processus dit de-risking, bien qu'on puisse le comprendre en termes de combat contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a en fait un impact négatif sur la sécurité et la stabilité financière de la région.

Face à cela, nous espérons que, grâce à son réseau bancaire très étendu, le Groupe BCP pourra faciliter les activités de banque correspondante et contribuer à la promotion du commerce dans cette partie du monde.

Il m'a également été donné de comprendre qu'en sus de l'acquisition des parts de la BPCE au sein de la Banque des Mascareignes Ltée, le Groupe BCP ambitionne d'acquérir les banques du Groupe BPCE opérant en Afrique. Cela augmentera certainement le rayonnement du Groupe BCP.

Nous sommes également conscients que la vision du Groupe d'investir à Maurice est de canaliser les flux d'investissement vers l'Afrique anglophone et francophone, notamment ceux provenant de la Chine et de l'Inde.

Mesdames et Messieurs, depuis 1994, il n'existe à Maurice aucune restriction sur les flux de capitaux. Ainsi, les hommes d'affaires et les investisseurs sont libres d'apporter et de faire sortir des capitaux du pays, dans la mesure où ceci est fait dans le respect le plus strict des réglementations contre le blanchiment d'argent. Ce point saillant de notre juridiction, combiné à un cadre robuste de régulation et de supervision, fait de l'Ile Maurice un centre financier crédible, sûr et fiable.

Je tiens à rappeler que la décision du Groupe BCP de s'implanter dans un centre financier international tel que l'Ile Maurice est très pertinente dans une perspective de conquête du marché panafricain. Compte-tenu de sa taille, le Groupe BCP a certainement le potentiel requis pour jouer un rôle prépondérant dans la connexion des investisseurs basés à Maurice à ceux en Afrique, notamment ceux qui se trouvent dans les pays où opère déjà le Groupe BCP.

J'inviterai également le Groupe BCP à aller plus loin dans ses ambitions sur l'Afrique en faisant un usage optimal du Système Régional de Paiements connu sous le nom de REPSS c'est-à-dire le Regional Payment and Settlement System, qui a pour objectif principal de faciliter le commerce régional au moyen d'un système simple et transparent, et par ricochet stimuler la

croissance économique. Je tiens à souligner que l'initiative du REPSS revient à la Chambre de Compensation du COMESA, et la Banque de Maurice est, à l'heure actuelle, la banque de règlement du REPSS. Je voudrais aussi signaler que le REPSS est également ouvert aux pays non-membres du COMESA.

Comme le Groupe BCP est présent dans quatorze pays d'Afrique et ambitionne d'accroître ce nombre, le recours à un tel système de paiements ne pourrait qu'être bénéfique pour ses activités bancaires tout en aidant à la croissance des flux commerciaux entre l'île Maurice et le Continent Africain.

Je comprends également que le Groupe BCP a de l'expertise dans la finance Islamique. Par conséquent nous invitons la BCP à partager son expertise en la matière afin de promouvoir ce secteur.

Il est aussi primordial pour moi de mettre l'emphase sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Aux yeux de la Banque de Maurice, le renforcement du cadre y relatif est d'importance majeure.

En ce qu'il s'agit de l'international, alors que les activités transfrontalières présentent de bonnes opportunités pour la croissance commerciale, elles comportent également des risques inhérents jugés élevés tant d'un point de vue de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme que de risque de crédit. Cela pourrait surtout provenir d'un manque de compréhension des marchés et d'une carence d'expertise dans la gestion d'une clientèle outremer.

A ce propos, la Banque de Maurice travaille sur l'élaboration de directives sur la gestion des risques liés au crédit transfrontalier, directives qui définissent les critères relatifs à de telles activités.

En effet, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les banques se doivent d'être correctement armées_tant en termes d'outils informatiques qu'en ressources humaines.

Par ailleurs, les banques devraient effectuer une évaluation des risques avant de lancer de nouveaux produits ou avant d'appliquer de nouvelles pratiques commerciales.

De son côté, la Banque de Maurice a mis sur pied une unité spécialisée dans la supervision relative au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. La Banque a également procédé à la révision de son cadre de reporting, améliorant par la même occasion ses outils de surveillance sur place.

Sur ce plan, la Banque de Maurice a démarré, avec le soutien de la Banque Mondiale, un projet visant à mettre en place un cadre de surveillance basé sur le risque pour promouvoir la sécurité et la solidité des banques à Maurice.

La Banque de Maurice prévoit de mener une série d'exercices sur une base pilote au cours du premier semestre de 2019 pour tester ce cadre. Nous nous attendons également à ce que les banques adoptent un cadre d'audit interne basé sur le risque en complément du cadre de surveillance basé sur le risque.

L'élaboration de ce nouveau cadre vise à améliorer la surveillance et le contrôle des risques par la Banque de Maurice aussi bien que par les banques commerciales, tout en favorisant une plus grande comparabilité entre elles.

Sur un autre volet, la Banque de Maurice mène des actions coordonnées avec plusieurs instances régulatrices et autorités locales, notamment la *Financial Services Commission*, la *Financial Intelligence Unit*, la *Mauritius Revenue Authority*, l'*Independent Commission Against Corruption* et tout récemment avec la Police, cela en vue de mieux combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La Banque met également l'accent sur la collaboration avec les autorités étrangères. A titre d'exemple, nous travaillons en ce moment sur un accord de principe avec la Banque Al- Maghrib, la banque centrale marocaine.

Mesdames et Messieurs, je n'ai aucun doute quant au fait que la BCP Bank (Mauritius) Ltd concrétisera ses ambitions au niveau du secteur bancaire local et cela dans l'intérêt des Mauriciens.

Au nom de la Banque de Maurice et en mon nom personnel, je vous souhaite un plein succès.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.
